Autorisation d'urbanisme

Le service des autorisations d'urbanisme (SAU) est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme sur votre territoire.

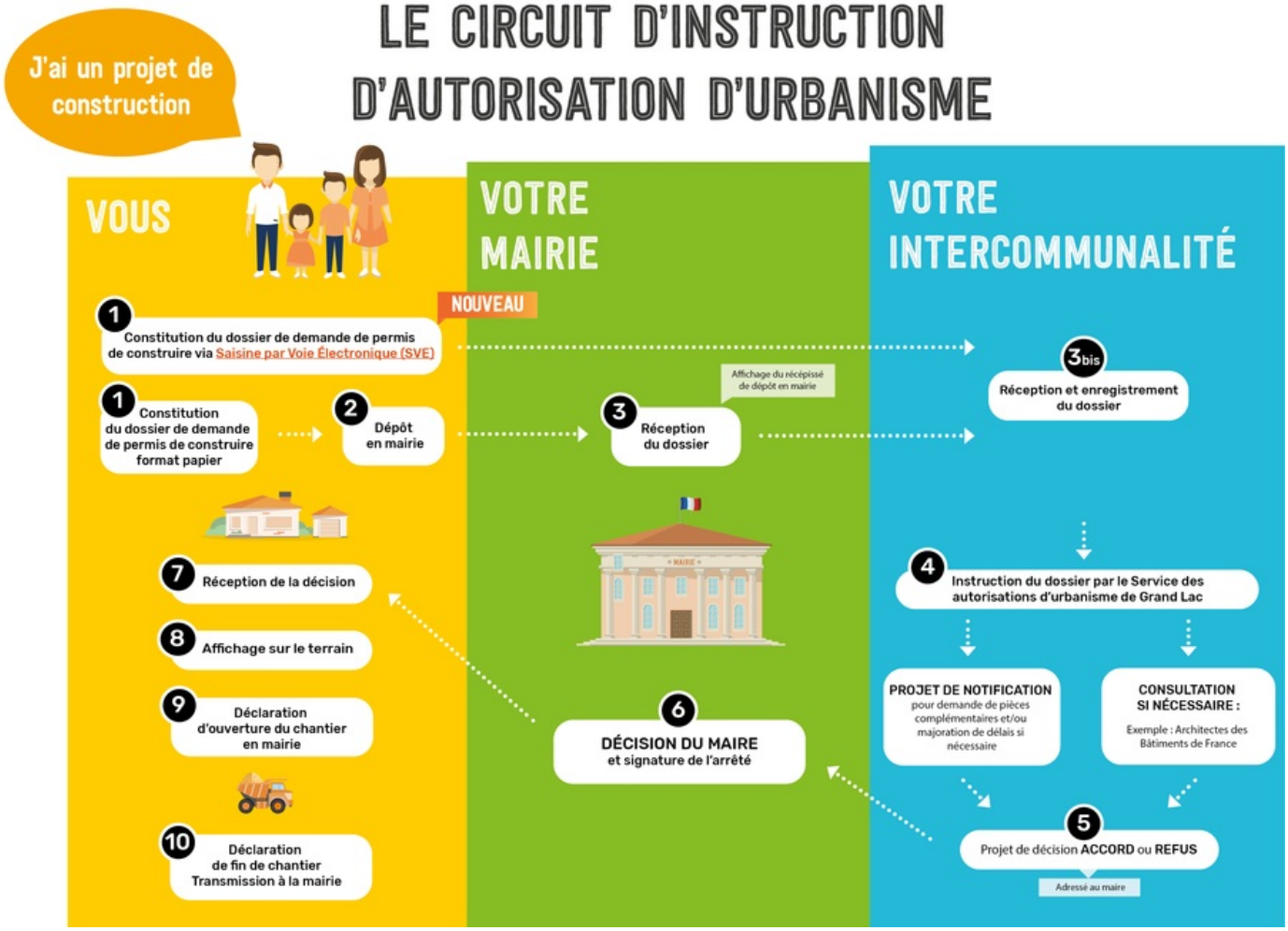
Publié le 23 décembre 2021
Dernière modification le 10 septembre 2026

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Vous avez un projet de construction ? A compter du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique ici ! (https://pu.rgd.fr/#/communesList)

Votre projet de construction devra intégrer en amont les règles du zonage eaux pluviales, disponible ici.

Le circuit d'instruction d'autorisation d'urbanisme



https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/autorisation-durbanisme?

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- **Projet de construction 32% d'énergie renouvelable**
- **Le cadastre solaire**
- **Les PLUi du territoire**

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.